

# HOSPITALISATION À DOMICILE

Continuité des soins à domicile 7 jours / 7 • 24 heures / 24  
Présence des soignants de 7h15 à 20h30 • Astreinte de 20h30 à 7h15

*La qualité et la sécurité  
d'un hôpital à la maison*



Madame, Monsieur,

L'Hospitalisation A Domicile, HAD, véritable alternative à l'hospitalisation traditionnelle, vous permet d'éviter ou de raccourcir tout séjour à l'hôpital, tout en associant la sécurité des soins, le soutien psychologique et le confort présent à votre domicile.

La mission de l'équipe pluri-disciplinaire de l'HAD, est de vous offrir les meilleurs soins, adaptés à votre pathologie.

Ce service public est une unité du Centre Hospitalier de Béziers.

Ce livret d'accueil contient les informations indispensables à votre prise en charge en hospitalisation à domicile (HAD) et ses modalités pratiques.

Nous espérons qu'il répondra à vos attentes.

# L'équipe pluri-disciplinaire

## MEDECIN TRAITANT

Pivot de la prise en charge du patient au domicile, il-elle est le prescripteur de votre traitement. Il-Elle réévalue votre état de santé et adapte les soins en fonction de son évolution.

## MEDECIN COORDONNATEUR

Il-Elle assure le relais médical entre le médecin prescripteur, le médecin traitant et l'équipe paramédicale de l'HAD. Selon votre état de santé, vous pouvez le-la rencontrer à votre domicile.

## CADRE DE SANTÉ

Il-Elle supervise votre processus d'admission réalisé par l'IDE et se porte garant de la qualité de l'évaluation de votre prise en charge. Il-Elle est votre contact privilégié-e ainsi que celui de votre entourage et se tient à votre disposition pour recueillir votre demande et vous conseiller.

## INFIRMIER·E·S (IDE)

Ils-Elles réalisent, avant même votre admission et tout au long de votre prise en charge, une évaluation de vos besoins. Ils-Elles organisent et coordonnent les interventions humaines et matérielles de la prise en charge. Ils-Elles constituent le lien entre le patient, sa famille, les intervenants à domicile et le milieu hospitalier.

## SECRETAIRES MÉDICALES

Ils-Elles assurent l'accueil téléphonique et gèrent votre dossier administratif. Ils-Elles coordonnent les prestataires logistiques de votre prise en charge.

## PSYCHOLOGUE

Il-Elle est amené-e à vous rencontrer lors de votre prise en soins à votre demande ou à partir de sollicitations de l'équipe. Il-Elle peut vous apporter, ainsi qu'à votre entourage, écoute et soutien.

## ASSISTANT·E DE SERVICE SOCIAL

Il-Elle assure l'évaluation de vos besoins sociaux dès la pré-admission. Il-Elle vous informe de vos droits et sollicite certains moyens humains ou financiers permettant de faciliter votre hospitalisation à domicile. A votre demande ou celle de vos proches, il-elle est à votre disposition pour vous aider à résoudre vos difficultés d'ordre familial, social et administratif.

## MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

Les soins techniques qu'il-elle assure visent à vous ré-autonomiser : réadaptation, rééducation dans la mesure de vos possibilités et soins de confort (massages).

## ERGOTHERAPEUTE

Son objectif est de maintenir et restaurer vos capacités de manière sécurisée, autonome et efficace, en tenant compte de vos habitudes de vie et de votre environnement.

## DIÉTÉTICIEN·NE-NUTRITIONNISTE

Il-Elle apporte des conseils individualisés au patient pour adapter l'alimentation en fonction de vos besoins nutritionnels et des exigences que sollicite votre état de santé.



# Votre prise en soins

Vous venez d'être admis·e en Hospitalisation A Domicile (HAD), soit après une consultation spécialisée, soit suite à une hospitalisation, soit sur proposition de votre médecin traitant, sur la base d'un projet thérapeutique établi en accord avec le médecin coordonnateur de l'HAD. Voici l'organisation de votre prise en charge.

## ÉVALUATION

La décision d'admission a été prise après que **l'infirmier·ère de coordination (IDEC)** ait effectué l'évaluation des soins, leur faisabilité, la surveillance et la contribution de l'entourage à votre domicile.

## RÉUNIONS

### PLURIDISCIPLINAIRES

Ces **réunions hebdomadaires** contribuent à l'évaluation permanente du patient.

## LE JOUR DE L'ADMISSION

Le jour de l'admission en HAD, un·e infirmier·ère se rend à votre domicile pour compléter les informations déjà données et préciser certains points (*horaires de passages, présence de l'entourage*) et pour débiter les soins.

## ORGANISATION

L'infirmier·ère de coordination (IDEC) et le cadre de santé (CDS) organisent les interventions de l'équipe requises par votre projet thérapeutique et votre état de santé et se mettent en relation avec les intervenants libéraux concernés (*médecin traitant, infirmier·ères libéraux·ales, kinésithérapeute, laboratoire d'analyses médicales, transports sanitaires...*).

Votre projet thérapeutique est actualisé durant le séjour et au moment de votre sortie par le médecin traitant, le médecin spécialiste, le médecin coordonnateur et l'équipe pluri-disciplinaire de l'HAD.

## CONTINUITÉ DES SOINS

Les interventions sont programmées entre 7h15 et 20h30.

Service de nuit : réponse téléphonique et déplacement après évaluation de l'IDE.

En dehors des passages infirmiers, il est demandé à la famille de participer à certains soins (*prise des médicaments, repas, changes...*).

**Hors des passages infirmiers, pour un problème d'ordre médical aigu ou urgent, appelez l'IDE d'astreinte en premier, votre médecin traitant ou le 15 ensuite.**

Tout au long de votre séjour, l'équipe pluridisciplinaire va réévaluer votre environnement familial, vos besoins et demandes de soutien psychologique et ceux de votre entourage.

## LA DÉCISION DE SORTIE

Comme l'admission, la fin de l'HAD est prononcée sur prescription médicale selon les cas suivants :

- ▶ Lorsque votre objectif thérapeutique est atteint.
- ▶ En cas de ré-hospitalisation : dans cette hypothèse, la réadmission est possible si elle est nécessaire, à votre demande et celle de votre entourage.
- ▶ Par décision administrative du Directeur général du Centre Hospitalier de Béziers (en cas d'impossibilité de pratiquer les soins au domicile).
- ▶ Si vous ne souhaitez plus être pris en charge en HAD.
- ▶ Dans le cas où vous avez encore besoin de soins mais qui ne relèvent plus de l'HAD, un relais est organisé avec les professionnels de santé libéraux.  
Pour cela, vous pouvez contacter le Cadre de Santé.

Pour toute nouvelle prise en charge en HAD, la demande sera faite par le médecin traitant ou le spécialiste.

A tout moment, vous pouvez interrompre votre séjour en HAD. L'avis écrit de votre médecin traitant ou prescripteur est alors obligatoire.

# En pratique

## MÉDICAMENTS ET COMPLÉMENTS NUTRITIONNELS ORAUX (CNO)

**L'HAD vous fournit les médicaments** nécessaires à votre prise en charge. Ils sont prescrits par votre médecin traitant ou votre médecin spécialiste.

**Rangez vos traitements personnels** dans une armoire et ne les touchez pas pendant la durée de l'HAD.

A la sortie de l'HAD, votre médecin traitant vous fera une ordonnance.

## MATÉRIEL MÉDICAL

Tout le matériel médical dont vous avez besoin vous est fourni ainsi que les alèses et les dispositifs d'incontinence.

## LINGE

La fourniture et le blanchiment du linge sont à la charge du patient et/ou son entourage.

## TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

L'organisation des transports est assurée par le service HAD. Pour tout renseignement administratif, adressez-vous au secrétariat ou au Cadre de santé.

## TABAC & SÉCURITÉ INCENDIE

Nous vous informons qu'il est strictement interdit de fumer pendant les soins.

Si votre état de santé nécessite l'utilisation d'oxygène, il est interdit de fumer à proximité et dans la pièce où se trouve le matériel.

## ENLÈVEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS

Si votre prise en charge contient des activités de soins qui pourraient être contaminantes, l'HAD fait installer un container à déchets à votre domicile par un prestataire.

Cette société en organisera l'enlèvement pour destruction. Vous serez avertis des horaires de passage ce qui nécessitera votre présence.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, ne laissez en aucun cas ce container à l'extérieur de votre domicile : votre responsabilité personnelle serait engagée en cas de dommages.

## ENFANTS ET ANIMAUX

Les enfants doivent être éloignés et les animaux hors de la pièce où se déroulent les soins.



# Vos droits & devoirs

## Relations usagers

T. 04 67 35 74 87

relations-usagers@ch-beziers.fr

## Réclamations et plaintes

Elles sont à adresser par écrit à l'attention de :

Mme la Directrice Qualité,  
Gestion des Risques et  
Affaires Juridiques.  
Centre Hospitalier de Béziers  
2 rue Valentin Haüy  
BP 740  
34525 Béziers cedex

## La Commission des Usagers (CDU)

La CDU veille à ce que vos droits soient respectés et vous assiste dans vos démarches. S'appuyant sur vos plaintes, réclamations, éloges ou propositions, elle recommande à l'établissement des mesures d'amélioration sur l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Il est donc très important que vous nous fassiez part de votre niveau de satisfaction.

## L'EXPRESSION DES USAGERS

### RÉCLAMATIONS ET PLAINTES

*(Art. R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique)*

Toute personne dispose d'un droit d'être entendue pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estime avoir subi, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Si vous n'êtes pas satisfait-e de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser au cadre de santé ou au médecin du service.

Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction, adressez votre courrier de réclamation à la Direction du Centre Hospitalier de Béziers ou demandez à rencontrer la personne chargée des relations avec les usagers. Votre doléance sera instruite en relation avec les professionnels de santé qui vous ont pris en charge.

Vous pouvez aussi saisir la commission des usagers (*cf. encadré*) qui vous proposera, le cas échéant, de rencontrer un médiateur médical ou non médical.

Un représentant des usagers peut vous assister dans ces démarches.

## Questionnaire de sortie

Vous trouverez sur le site web de l'établissement les questionnaires mis à votre disposition dans les services cliniques et les résultats des enquêtes :

<https://www.ch-beziers.fr/questionnaire-de-satisfaction>

## LA MESURE DE VOTRE SATISFACTION

L'établissement est attentif à mesurer la satisfaction des patients pour améliorer la qualité de la prise en charge, de l'accueil à la sortie. A travers les réponses que vous apportez lors des questionnaires de sortie détaillés et l'enquête nationale e-satis, pilotée par la Haute Autorité de Santé (diffusée par mail), vous contribuez à faire évoluer la qualité des soins.

## DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

*(Art. L. 1111-6 du code de la santé publique et L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles)*

Si vous êtes majeur, vous pouvez désigner, une personne de confiance, identique ou différente de la personne à prévenir, que vous choisissiez librement dans votre entourage, au cas où, lors de votre hospitalisation, votre état de santé ne vous permettrait plus de donner votre avis ou d'exprimer vos choix.

L'équipe soignante consultera alors en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée. Si vous en faites la demande, elle pourra vous accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens médicaux. Pour désigner votre personne de confiance, merci de remplir le document remis par le soignant.

## EXPRIMER VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES

*(Art. L. 1111-4, L.1111-11, L-1111-13 du code de la santé publique)*

Toute personne majeure peut rédiger, sur papier libre, des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Vous pouvez y indiquer vos souhaits notamment en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.

Révisables et révocables à tout moment, leur contenu prévaut sur tout autre avis.

Toutefois, le médecin pourra passer outre dans deux cas : l'urgence vitale ou si celles-ci paraissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

## Directives anticipées

Pour vous aider à écrire vos directives anticipées, un document de la Haute Autorité de Santé (HAS) peut vous être remis par les soignants ou téléchargeable sur le site web de l'établissement : <https://www.ch-beziers.fr/personne-de-confiance-et-directives-anticipees>

Sur demande, l'Equipe Mobile d'Accompagnement, de Soutien et de Soins Palliatifs (EMASSP) du Centre Hospitalier de Béziers peut vous accompagner dans cette démarche.

T. 04 67 35 72 74  
[emsp@ch-beziers.fr](mailto:emsp@ch-beziers.fr)





## CONSENTEMENT ET DROIT DU PATIENT À L'INFORMATION

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale.

## LE PRÉLÈVEMENT D'ORGANES ET DE TISSUS

La loi considère que toute personne, qui n'a pas manifesté son refus de son vivant, est consentante au prélèvement d'organes et de tissus après sa mort.

### **Coordination Hospitalière des Prélèvements d'organes et de tissus (CHP)**

Tél. : 04 67 35 77 88 ou 70 35

Plus d'infos sur le don d'organes :  
[www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr)

Si vous y êtes opposé-e, inscrivez-vous sur le registre national des refus ([www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr)), il est consulté avant tout prélèvement.

Dans tous les cas, parlez-en à vos proches, l'équipe de la Coordination des prélèvements hospitaliers les rencontre toujours.

## RESPECT DE LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ, DES PRATIQUES ET CROYANCES RELIGIEUSES

Les usagers de l'hôpital ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité et d'hygiène.

Le patient doit s'abstenir de tout prosélytisme et ne peut récuser un agent public ni exiger une adaptation du fonctionnement du service. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions des usagers dans le respect des règles auquel il est soumis.

### **Les ministres du culte**

Outre le lieu de prière mis à votre disposition au Centre Hospitalier de Béziers, au niveau -2, vous pouvez demander à rencontrer le représentant religieux de votre choix au personnel soignant.

## VOTRE LIBRE PARTICIPATION À LA RECHERCHE CLINIQUE

### **Unité de Recherche Clinique**

Tél. : 04 67 35 76 13

[rechercheclinique@ch-beziers.fr](mailto:rechercheclinique@ch-beziers.fr)

Le Centre Hospitalier de Béziers participe à de nombreux protocoles de recherche clinique.

Votre participation est un acte volontaire, non obligatoire.

# VOS DROITS

La loi du 4 mars 2002 renforce le droit des malades sur de nombreux points. La charte de la personne hospitalisée les reprend en 11 points.

## **VOTRE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL**

(Art. L.1111-7 et R.1111-1 à R.1111-9 du code de la santé publique).

Les informations recueillies par les professionnels de santé durant votre séjour à l'hôpital sont rassemblées dans votre "dossier patient". Celui-ci est conservé en principe 20 ans à compter de votre dernier séjour dans l'établissement.

Ces informations de santé, confidentielles, peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Il vous est possible, sur rendez-vous d'en prendre connaissance sur place, gratuitement, seul ou accompagné, par le biais d'un responsable de service.

*Délais d'accès :*

Séjours inférieurs à 5 ans : 8 jours  
et séjours antérieurs à cinq ans : deux mois.

La communication d'une copie de tout ou partie peut être faite à votre domicile (*frais de copie et d'envoi indiqués sur le formulaire sont à votre charge*).

## **PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

*Le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, renforce la Loi Informatique et Libertés.*

Vous disposez de droits permettant de garder la maîtrise des informations vous concernant.

Le Centre Hospitalier s'engage à vous informer sur l'utilisation de vos données personnelles et sur vos droits (*accès, rectification, limitation, effacement, portabilité, opposition...*).

## **Demande de Dossier médical**

Renvoyer le formulaire rempli et les pièces justificatives (*disponible aux secrétariats médicaux ou à télécharger sur le site [www.ch-beziers.fr/dossier et informations médicales](http://www.ch-beziers.fr/dossier-et-informations-medicales)*)

au Service des Archives,  
par courrier à :

Service des Archives  
Direction Qualité, Gestion des Risques & Affaires juridiques  
Centre Hospitalier de Béziers  
2 rue Valentin Haüy - BP 740  
34525 Béziers cedex

ou par mail à :

[archives@ch-beziers.fr](mailto:archives@ch-beziers.fr)

Renseignement :  
T. 04 67 35 78 58

## **RGPD et Protection de vos données personnelles**

Pour toute information sur vos droits pour les traitements de données personnelles gérés par l'hôpital, contactez le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse : [dpo@ch-beziers.fr](mailto:dpo@ch-beziers.fr)

Centre Hospitalier de Béziers  
Délégué Protection des données  
Direction Pilotage Opérationnel  
2 rue Valentin Haüy  
34500 Béziers

Ou rendez-vous sur le site de la [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)



# Charte de la personne hospitalisée

## Principes généraux



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendu** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

## ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS POUR DES SOINS PLUS SÛRS !

L'hospitalisation à domicile est soumise aux mêmes exigences de respect des règles d'hygiène que tout établissement de santé.

Une infection nosocomiale est une infection qui apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation.

Ces infections sont contractées soit à partir de ses propres germes soit à partir des germes de l'environnement à l'occasion des soins.

Pour nous aider à lutter contre ces infections :

- ▶ effectuez un lavage soigneux des mains (avec une solution hydroalcoolique ou du savon)
- ▶ ayez une bonne hygiène corporelle et vestimentaire quotidienne
- ▶ évitez de toucher le matériel médical, les pansements, sondes... car ils sont stériles ou décontaminés.
- ▶ maintenez vos animaux hors de la pièce où le soin est dispensé.

## LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

S'il n'est pas possible de garantir l'absence totale de douleur, les équipes de l'HAD s'engagent à la prendre en charge et à vous donner toutes les informations utiles pour la soulager. Pendant un examen douloureux, avant une situation qui peut entraîner une douleur (*transport, séance de rééducation...*), vous devez être averti qu'une douleur peut survenir.

L'évaluation de votre douleur doit être régulière, comme la prise des constantes (*pouls, tension...*).

## Hygiène et lutte contre les infections nosocomiales

La lutte contre les infections associées aux soins est fondamentale dans la politique d'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins. L'Equipe Mobile de Prévention du Risque Infectieux (EMPRI) et le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) du Centre Hospitalier de Béziers, instances réglementaires, visent à limiter le risque des infections contractées à l'hôpital.

Les indicateurs sont disponibles sur le site de l'établissement.

En respectant les mesures d'hygiène, vous contribuez à lutter contre les infections nosocomiales.



## La douleur n'est pas une fatalité

Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister.

Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie. Elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne.

On peut la prévenir comme la soulager.

N'hésitez pas à en parler.

La douleur n'existe pas sans raison, ne la laissez pas s'installer.



Le Centre Hospitalier de Béziers, 5<sup>e</sup> établissement de santé de la région Occitanie, est l'institution support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Ouest-Hérault regroupant les Centres Hospitaliers de Bédarieux et de Pézenas.



# L'hôpital en bref

## NOS MISSIONS

Vous êtes accueilli dans un établissement public de santé, chargé d'assurer ses missions de soins, de prévention, de recherche et d'enseignement.

Garant des principes fondamentaux du service public, il assure la permanence des soins et l'accueil 24 h sur 24, en offrant à chacun la même qualité de soins, sans discrimination. Son devoir est d'évoluer en fonction des exigences et réglementations et de mettre à disposition des personnels qualifiés et des technologies avancées.

## UN HÔPITAL CERTIFIÉ : QUALITÉ DE SOINS ET D'ACCUEIL

L'hôpital est soumis au respect de normes et de référentiels de bonnes pratiques destinées à garantir la qualité et la sécurité des soins. L'établissement est certifié niveau B dans le cadre de la certification V2014. Depuis 2014, le laboratoire d'analyse biologique est accrédité par le COFRAC (ISO 15189).

## La certification HAS

La certification est une évaluation obligatoire des établissements de santé effectuée par des experts-visiteurs issus du monde de la santé, qui s'assurent du respect des exigences spécifiées dans un référentiel national.

Réalisée tous les 4 ans, elle fait l'objet d'un rapport rendu public.

<http://www.has-sante.fr> ou <http://www.scopesante.fr>

## L'accréditation COFRAC

L'accréditation du Laboratoire de Biologie médicale d'un établissement de santé est obligatoire (*article L.6221-1 du Code de la santé publique*).

Cette accréditation est délivrée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) et repose sur des normes européennes harmonisées.

La surveillance de l'accréditation est réalisée par des évaluations sur site, annuelles pendant les 4 premières années, puis tous les 18 mois.

## NOTRE OFFRE DE SOINS

### Urgences et Urgences pédiatriques

Accueil et soins 24h/24 et 7j/7 avec fonctionnement de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et de l'Equipe de Liaison Psychiatrique Urgences-MCO.

### Un plateau technique performant et innovant

Anatomopathologie, angiographie cardio-vasculaire numérisée, bloc obstétrical, bloc opératoire, doppler, échographie, endoscopie pneumologique en auto fluorescence et endoscopie digestive diagnostique et interventionnelle, IRM polyvalent et ostéo-articulaire, laboratoire de biologie, pharmacie, réanimation et surveillance continue, radiologie, scanner, télé-médecine.

### Les spécialités médicales

Addictologie, angiologie, cancérologie, cardiologie, dermatologie, diabétologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gériatrie, hématologie, infectiologie, médecine interne, néphrologie, neurologie, pneumologie, soins de suite et de réadaptation.

### Les spécialités chirurgicales

Chirurgie gynécologique, maxillo-faciale, ophtalmologique, ORL, orthopédique, stomatologique, thoracique, urologique, vasculaire, viscérale.

### Les spécialités de la femme et de l'enfant

Centre de planification et d'éducation familiale, gynécologie et obstétrique, maternité, néonatalogie, pédiatrie.

### Les prises en charge spécifiques

Centre d'addictologie (tabac, alcool, toxicomanie), Centre d'évaluation et de traitement de la douleur, Centre de médecine du sommeil, Equipe mobile psychiatrie et précarité (EMPP), Equipe mobile de psycho-gériatrie (EMPG), Equipe mobile d'accompagnement et de soutien et de soins palliatifs (EMASSP), Gériatrie aiguë orientation clinique (GAOC), Hospitalisation à Domicile (HAD), Unité mobile de gériatrie (UMG), Unité neuro-vasculaire (UNV), Unité sanitaire, Unité de soins intensifs de cardiologie (USIC), Unité d'Evaluation de la Crise et d'Orientation (UECO), Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS).

### La psychiatrie

Adultes : Hospitalisation complète psychiatrique ; hospitalisation de jour ; Centres Médico-Psychologiques (CMP) à Béziers, Agde, Bédarieux, Pézenas et Saint-Pons.

Enfant et adolescent : Groupes à Médiation Thérapeutique ; Unité psychologie périnatale, Hôpital de jour et Centres Médico-Psychologiques (CMP) à Béziers, Agde, Bédarieux, Pézenas et Saint-Pons.

### La prise en charge des personnes âgées

Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD La Pinède à Béziers et Simone de Beauvoir à Cazouls-les-Béziers). Accueil de jour Alzheimer (AJA) ; Plateforme d'accueil et de répit des personnes malades d'Alzheimer (PARA).

### L'hôpital en chiffres

- ▶ 1 162 lits et places
- ▶ 2 550 professionnel-le-s de santé non médicaux,
- ▶ 250 médecins
- ▶ 120 métiers
- ▶ 66 782 hospitalisations
- ▶ 9 917 interventions chirurgicales
- ▶ 69 306 passages aux urgences
- ▶ 1 352 naissances
- ▶ 109 513 consultations externes

### Quelques numéros utiles

Standard Tél. 04 67 35 70 35

Accueil Tél. 04 67 35 70 30

Urgences - SAMU Tél. 15

Urgences pédiatriques

Tél. 15 ou 04 67 35 73 86

Urgences gynécologiques et obstétricales

Tél. 15 ou 04 67 35 71 96

### L'offre de soins sur le web

Retrouvez toute l'offre de soin sur notre site web

[www.ch-beziers.fr](http://www.ch-beziers.fr) :

contacts, médecins, accès, actualités et infos conseils.

## ORGANISATION

L'établissement est placé sous l'autorité d'un Directeur assisté d'un Directoire.

Le Conseil de surveillance est composé d'élus, représentants du personnel, personnalités qualifiées et représentants des usagers. Il se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle de la gestion de l'établissement.

Pour assurer la permanence, la qualité et la spécificité de la prise en charge, plus de cent métiers sont représentés dans l'établissement.

## LES DIFFÉRENTS SITES



### Site principal Montimaran

2, rue Valentin Haüy  
BP 740 - 34525 Béziers Cedex

Tél.: 04 67 35 70 35

Fax : 04 67 35 72 00

contact@ch-beziers.fr

Bus : A et B

Spécialités MCO (*Médico-chirurgicale et obstétrique*)

Urgences adultes, pédiatriques  
obstétricales et gynécologiques



### Centre Psychothérapique Camille Claudel

Rue Rivetti 34500 Béziers

Tél. 04 67 35 70 34

Bus : A et 4



### Unité de Psychiatrie Enfant et Adolescent Anne Frank

Rue du Lt Cl. Dimitri Amilakvari

34500 Béziers

Tél. 04 34 85 80 00

Bus : A, B et C



### EHPAD Simone de Beauvoir

(*Etablissement d'Hébergement de  
Personnes Agées Dépendantes*)

9 avenue du Péras

34370 Cazouls-les Béziers

Tél. : 04 67 93 61 05



### Espace Perréal

2 Bd Ernest Perréal ou  
2 Bd du Dr Albert Mourrut

34500 Béziers

Accueil : Tél. 04 67 35 76 08

Bus : A, 4 et 7

- ♦ Prise en charge de la personne âgée (*EHPAD la Pinède, USLD...*)
- ♦ CEGIDD (*centre de dépistage anonyme et gratuit*)  
Tél. 04 67 35 73 84
- ♦ Centre d'Addictologie  
Tél. 04 67 35 76 32
- ♦ SSR - Soins de Suite et de Réadaptation  
Tél. 04 67 35 73 73
- ♦ Psychiatrie ambulatoire :
  - Centre médico-psychologique (CMP)  
Tél. 04 34 85 80 60
  - Centre de Jour du biterrois (CDJ)  
Tél. : 04 34 85 80 64



### Institut de Formation (IFSI) Marie-Françoise Collière

21 Bd Kennedy 34500 Béziers

Tél. 04 67 09 21 60

www.ifsibeziers.com

Bus : B et G

Formation des infirmier(e)s  
diplômé(e)s d'état (IDE), aides  
soignant(e)s et auxiliaires de  
puériculture.

## DEUX SECTEURS D'INTERVENTION

Des équipes dédiées interviennent dans les deux secteurs de l'Hospitalisation A Domicile (HAD) du bassin de santé de l'Ouest-Hérault :

- celle de Béziers et ses environs, dans un délai de route de 30 mn autour du Centre Hospitalier de Béziers,
- tandis que la partie "Hauts Cantons" est assurée à partir du Centre Hospitalier de Bédarioux.

**RENSEIGNEMENTS :**  
n'hésitez pas à contacter  
les équipes de coordination



### ○ Antenne principale Centre Hospitalier Béziers

- ▶ Secrétariat HAD  
2 rue Valentin Haüy  
34500 BEZIERS  
Tél. : **04 67 35 78 05**  
had@ch-beziers.fr

### ○ Antenne Hauts-Cantons Centre Hospitalier de Bédarioux

- ▶ Secrétariat HAD  
Allée Noémie Berthomieu  
34600 BÉDARIEUX  
Tél. : **04 67 95 51 24**  
had@hopital-bedarioux.fr

## CONTACTS UTILES

**Cadre de santé :** Il.elle pourra vous renseigner et vous orienter tout au long de votre parcours de soin.

**Tél. : 06 85 65 91 32 - Mail : had@ch-beziers.fr**



Centre Hospitalier de Béziers  
2, rue Valentin Haüy 34500 Béziers  
Tél. standard : 04 67 35 70 35  
contact@ch-beziers.fr - www.ch-beziers.fr



suivez-nous sur :

